

Ce questionnaire peut vous permettre, en quelques minutes et, sous réserve d'une analyse plus précise de la situation de votre entreprise, de mettre en évidence les sources ou les origines de vos difficultés. Vous pouvez le compléter seul, mais nous vous recommandons de le faire avec l'aide de votre expert comptable.

### ➤ CRITÈRES FINANCIERS

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 1) Votre trésorerie ne vous permet pas de régler votre prochaine échéance de cotisations sociales ou une échéance fiscale, votre loyer, vos salariés.            | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 2) Vous avez un résultat déficitaire.  | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 3) Vous subissez un accroissement excessif des charges d'exploitation, une réduction de votre marge.   | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 4) Vous êtes depuis plus de trois mois en situation de plafond de votre autorisation de découvert, de suppression du concours autorisé ou du crédit fournisseur. | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 5) Vous subissez des retards ou incidents de paiement de vos clients et/ou vous êtes dans l'obligation de demander un délai à l'un de vos fournisseurs.          | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 6) Vous ne pouvez pas assurer le financement du remplacement d'une machine tombée en panne   | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 7) <b>Uniquement pour les sociétés</b> : vous n'avez pas établi ou déposé vos comptes annuels  | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

### ➤ CRITÈRES COMMERCIAUX

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 8) Vous avez perdu votre principal client ou vous subissez la faillite d'un de vos clients.  | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 9) Vous constatez une baisse anormale de l'activité ou vous ne réalisez pas le chiffre d'affaires prévu (mauvaise conjoncture économique, blocage des prix, difficultés commerciales...) | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 10) Vous avez constaté des pertes de parts de marché, (vos produits sont obsolètes ou répondent moins à la demande, la concurrence a évolué)   | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

### ➤ CRITÈRES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 11) Un jugement vous a été notifié condamnant la société à des dommages et intérêts importants (Prud'hommes...).                                   | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 12) Vous avez reçu une notification de redressement significatif suite à un contrôle fiscal ou social.   | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 13) Il existe dans votre entreprise une mésentente entre associés, un problème de gestion de personnel, de recrutement ou un départ de dirigeants. | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| 14) Vous avez été victimes de phénomènes accidentels : dégât des eaux, incendie, cambriolage....   | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

## SOUS RESERVE D'ANALYSE AU CAS PAR CAS

## Mise en place d'outils de suivi de votre entreprise

**Vous avez coché moins de 3 OUI**, nous vous conseillons de mettre en place un certain nombre d'outils afin d'assurer le suivi de votre entreprise :

- un plan de trésorerie,
- un suivi de la facturation,
- un système de relance plus systématique,
- un outil de suivi des clients.

## ATTENTION : Il faut vous faire accompagner

**Vous avez entre 3 et 5 OUI**, nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec l'un de vos conseillers :

- Votre expert comptable
- Centre d'Information sur la Prévention - C.I.P.
- Centre des impôts, banque, URSSAF, si votre dette essentielle relève d'un de ces organismes.
- Votre Chambre de Commerce et d'Industrie

## URGENCE : Vous devez agir vite !!!

**Vous avez coché plus de 5 OUI**, vous devez vérifier si vous êtes en **état de cessation des paiements** avec l'aide de votre expert comptable.

- > **vous êtes en état de cessation des paiements** : alors vous devez retirer un dossier auprès du tribunal de Commerce (Cf. fiches techniques n° 2, 4 et 5)
- > **vous n'êtes pas en état de cessation des paiements** : il faut vous faire conseiller auprès de :
  - » Votre expert comptable
  - » Centre d'Information sur la Prévention - C.I.P.
  - » Centre des impôts, banque, URSSAF, si votre dette essentielle relève d'un de ces organismes
  - » Votre Chambre de Commerce et d'Industrie

Vous pouvez aussi prendre directement un rendez-vous au Tribunal de Commerce pour être reçu par un juge délégué à la Prévention.

**NB : il est à préciser que pour ces trois situations il faut prendre en compte le potentiel actuel et réaliste de l'entreprise à travers des prévisions d'exploitation et de trésorerie.**